



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-128**

**Séance publique du**

**24 juillet 2020**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1177008-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : APPROBATION DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE A L'APPEL A PROJET DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE ' un coin de verdure pour la pluie - désimperméabilisation des cours d'école '**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUILLET 2020

-----

**Nomenclature : 8.8**  
Environnement

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : APPROBATION DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE A L'APPEL A PROJET DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE « UN COIN DE VERDURE POUR LA PLUIE - DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES COURS D'ÉCOLE »- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a publié un appel à projet s'intitulant « Un coin de verdure pour la pluie » visant à encourager et co-financer à hauteur de 70% les projets de désimpermeabilisation et de végétalisation des cours d'écoles. La Ville doit se prononcer sur l'opportunité de répondre à cet appel à projet et constituer un dossier de candidature avant le 15 septembre 2020.

Les enjeux en sont :

- La lutte contre les îlots de chaleurs urbains ;
- La restitution de la perméabilité des sols et l'infiltration des eaux pluviales afin de diminuer le risque d'inondation en aval et permettre le rechargement des aquifères ;
- La végétalisation et la restitution de zones favorables à la biodiversité ;
- La sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes aux enjeux de la ressource aquatique et de la désimpermeabilisation des sols.

Dans ce contexte et dans le cadre de son Plan Local de Développement Durable, labellisé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement – Agence Régionale de Biodiversité en décembre 2019, la Ville souhaite déposer un dossier de candidature visant à conduire deux projets pilotes « démonstrateurs » et exemplaires sur le territoire communal de désimpermeabilisation – végétalisation des cours d'école.

Ce sont deux groupes scolaires, dont des réfections des cours d'écoles « à l'identique » étaient déjà programmées à l'été 2021, qui bénéficieraient de cet appel à projet, afin d'en faire monter le niveau qualitatif et de résilience face aux périodes de fortes chaleur ou de précipitations importantes :

- Paul ARENE (quartier Encagnane, périmètre Quartier Prioritaire de la Ville)
- Les Deux Ormeaux (Jas de Bouffan)

L'enjeu sera ensuite de faire un retour d'expérience de ces projets et de proposer le cas échéant une programmation sur le long terme, de traitement progressif de l'ensemble des cours d'écoles de la Ville selon ces objectifs de désimperméabilisation et végétalisation.

Compte tenu des éléments qui vous ont été présentés, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les orientations générales du projet susvisé et le principe d'un dépôt de candidature en réponse à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse « un coin de verdure pour la pluie » sur la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'écoles.

DL.2020-128 - APPROBATION DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE A L'APPEL A PROJET  
DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE ' UN COIN DE VERDURE POUR  
LA PLUIE - DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES COURS D'ÉCOLE '-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT


Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»